

GROUPEMENT DE LA REGION
D'AVIATION CIVILE

COMPAGNIE DES TRANSPORTS
AERIENS DE

BRIGADE DE

N° 179

du 30 juillet 1976

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

OBJET VOLANT non iden-
tifié. (OVNI).

Témoin :

G -R. L

4° Expédition .

N° 5.323/8

Lu et transmis par le Colonel,
Commandant la Gendarmerie des
Transports Aériens,

à
Monsieur le Ministre des Armées,
Direction de la Gendarmerie et
de la Justice Militaire, Bureau
emploi-renseignement à..

17 AOUT 1976

BOULOGNE, le.....

Le Colonel B , commandant
la Gendarmerie des Transports Aériens



DIRECTION DE LA GENDARMERIE
COURRIER ARRIVEE

026872 9 18 AOUT 8

ENL

GENDARMERIE NATIONALE

ovni

PROCES - VERBAL

4

Ce jour, trente juillet mil neuf cent soi-
xante seize.

76300243

Nous, soussignés :

30-7-76

L , R , MdL Chef, Officier
de Police Judiciaire,

M , J -P , Gendarme, Agent de
Police Judiciaire, à la brigade de Gendarmerie
des Transports Aériens de l'aéroport de

Reportons les opérations suivantes que nous
avons effectuées, agissant en uniforme et conformé-
ment aux ordres de nos Chefs.

CODÉ

I - PREAMBULE.

Le vendredi trente juillet mil neuf cent
soixante seize, à seize heures quarante cinq,
Monsieur G -R. L , administrateur
de Société , demeurant

, se présente au bureau de
notre Unité. L'intéressé déclare avoir vu un
objet qu'il n'a pu identifier.

Notre informateur ajoute que les faits se
sont produits ce jour entre 14 heures 51 et 14
heures 54, au du Hameau , commune
de , à

II - ENQUETE .

Nous, L , MdL Chef, entendons la person-
ne ci-après nommée :

Monsieur G R L , âgé de ans,
administrateur de Société (pilote privé), de-
meurant

de nationalité française, (TPH domicile :
, qui déclare à 17 heures :

" Ce jour, 30 juillet 1976, vers 14 heures 45,
minutes, je me trouvais dans un champ au
commune de

lorsqu'à 14 heures 51, j'ai observé un objet
en vol stationnaire à une altitude de 1700 mètres
environ. Ce dernier était vraisemblablement mé-
tallique de couleur "métallisé" en forme sphérique.
Son envergure était de 7 mètres environ. L'objet
est resté stationnaire pendant trois minutes.

Ensuite, il a disparu en direction de

.../...

(), à une vitesse que j'estime à 6 000 Km/heure environ. Je n'ai pas entendu le moindre bruit lors de mon observation de 14 heures 51 mn à 14 heures 54 mn.

S.I. : Je me rends très souvent au Hameau de où, je possède une maison de campagne.

S.I. : Il ne s'agit pas d'un objet qui peut être identifié comme un appareil connu. Etant pilote privé avion, j'ai des connaissances en matière aéronautique.

S.I. : Je ne peux citer aucun autre témoin des faits. C'est la première fois que je vois un tel objet se déplacer dans cette région.

S.I. : A 14 heures 56 minutes, j'ai vu un avion de ligne à réaction à une altitude supérieure (5 fois environ) passer au cap 220 (direction), au-dessus de l'endroit où se trouvait quelques instants auparavant l'objet que je n'ai pu identifier.

S.I. : Je précise que la visibilité était parfaite (vent pratiquement nul - aucun nuage).

S.I. : Je ne possède aucun autre renseignement.

Le 30 juillet 1976, à 17 heures 20 mn.

"" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.""

(A signé au carnet de déclarations).

III - MESURES PRISES.

En raison de certaines connaissances aéronautiques (licence de pilote privé avion), Monsieur G -R , L , s'est rendu auprès du personnel de la navigation aérienne de l'aéroport de , en vue de connaître si l'objet avait été repéré par les services de l'Aviation Civile. Ensuite, l'intéressé s'est présenté au bureau de notre Brigade pour y signaler les faits.

A 17 heures 30, par communication téléphonique, nous avisons le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TPH : , territorialement compétente, de la déclaration faite par Monsieur G -R , Louis et de la procédure établie par notre Unité.

.../...

A 18 heures, un message N° 42 est transmis au Commandant de Compagnie de la Gendarmerie des Transports Aériens à

Le même message est adressé au Commandant de Compagnie de Gendarmerie à

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN :

Monsieur G -R L, domicilié, possède une maison de campagne au hameau de, où, il se rend très souvent, notamment lors des Week-Ends. De ce fait, l'intéressé est très peu connu par les militaires de la Brigade de Gendarmerie de, territorialement compétente. Néanmoins, il ne fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

L'identité de G -R L, a été vérifiée par l'examen de sa carte d'Identité Nationale N° délivrée le 23.01.1970 par la Préfecture de Police à

Aucun autre témoin ne s'est manifesté ou n'a été découvert par la Brigade de Gendarmerie de

Un plan de situation indiquant l'emplacement du témoin et le lieu où a été vu l'objet est joint à la présente procédure (carte UTM 50 000 ème - feuille XXXII -

- 1^o) - Emplacement du témoin : (coordonnées hectométriques)
- 2^o) - Lieu où a été vu l'objet non identifié en vol : (coordonnées hectométriques)

IV - CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Un procès-verbal de nos opérations a été dressé en six expéditions :

- La première : à Monsieur le PREFET du département de
- La deuxième : à Monsieur le Procureur de la République à
- La troisième : au GENERAL, Commandant la ème Région Aérienne à... _____

.../...

Le quatrième : à Monsieur le Ministre des Armées,
et
la cinquième : Direction de la Gendarmerie et de la
Justice Militaire, Bureau emploi-
renseignement, à.....
La sixième : aux archives.

Fait et clos à

6 août 1976, le

Le MdL Chef L.
D . P . J .

Le Gendarme M
A . P . J .

